

# Où renseigner le taux d'abattement ?

## ISAPAYE CONNECT

### 1. COMMENT PROCÉDER ?

Certains salariés bénéficient d'un taux d'abattement qui doit être renseigné en fiche salarié.

Étape 1 : Aller en **Accueil / Informations / Salariés**

Étape 2 : Aller dans l'onglet **Règles sociales**

Étape 3 : Aller dans la zone "Social"

Étape 4 : Saisir le pourcentage à appliquer dans la zone "Abattement pour frais professionnels"

Étape 5 : Enregistrer avec la disquette

Étape 6 : Une fenêtre d'information s'ouvre, cliquer sur "**OUI**"



*Message de la fenêtre d'information : "Attention, si les modifications impactant la DSN ont été réalisées, il est nécessaire de recalculer les informations DSN (onglet Déclarations/DSN). Souhaitez-vous recalculer les informations DSN ?"*